

# **RAPPEL**

*du bon fonctionnement du système des invitations*

***Les courts de tennis intérieurs comme extérieurs ne peuvent être utilisés que par des licenciés à l'ASM Tennis.***

## ***Toutefois,***

un licencié peut «inviter» une personne extérieure et dans ce cas devra s'aquitter d'un montant de 5 €uros par l'intermédiaire d'une invitation.

***(3 invitations sont offertes par le club à tous licenciés en début d'année).***

Lorsque votre quota d'invitation est épuisé, il vous est possible d'en acheter à nouveau au prix de 5 €uros l'unité, le samedi matin à la permanence du club.

Tous licenciés pris à défaut sera obligatoirement débité d'une invitation après en avoir été averti. Si lors de cette constatation le licencié n'a plus d'invitation, il devra la régler sur place.

***Tous licenciés est responsable du bon fonctionnement de ce système de réservation.***

Le Bureau